



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS

97 route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS

Tél. : 02.33.91.28.50 - Fax. : 02.33.91.28.55

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 MARS 2018

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique
sous la présidence de Christine DEBRAY, première adjointe au Maire.**

Etaient présents : Mme DEBRAY Christine, M. GAUTIER Daniel, Mme DAMOIS Virginie, M. GIRARD Emmanuel, Mme NORMAND Pascale, Mme ALIX Florence, Mme DAVOURY Nathalie (arrivée à 20h20 pour le vote de la question N°7), M. CHALARD Philippe, Mme ALIX Stéphanie, Mme VERNIER Florence, Mme FAGNEN Gaëlle, M. BERTIN Denis, Mme GOGO Elisabeth.

Procurations : M. LAUNAY Jean-Paul à Mme DEBRAY Christine, M. DI MASCIO Robert à M. GAUTIER Daniel, M. GOUMENT Christophe à M. GIRARD Emmanuel, M. LECUIR Roland à Mme GOGO Elisabeth.

Absents : Mme HAYOT Rachel, M. RAPEAUD Olivier

Secrétaire de séance : Mme DAMOIS Virginie

Date de convocation : 19 mars 2018

Date d'affichage : 30 mars 2018

En exercice : 19

présents : 13

votants : 17

Ordre du jour :

- 1- Personnel : service de police – délibération autorisant la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- 2- Personnel : services techniques – délibération autorisant la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- 3- Participation scolaire 2016/2017
- 4- SDEM : effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue Marcel Gayet
- 5- SDEM : adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de gaz
- 6- Salle de Fêtes : demande de mise à disposition gracieuse pour France 2
- 7- Participation aux travaux réalisés dans le presbytère de St Nicolas à Granville
- 8- CAF : renouvellement du contrat enfance jeunesse 2018-2021
- 9- Convention avec la SA FLOREAL du GEANT de Donville les Bains
- 10- Nomination des voies de la ZAC de la Herberdière
- 11- Attribution des subventions 2018 aux associations
- 12- Comité des Fêtes de Donville les Bains : signature d'une convention relative au versement de la subvention
- 13- Approbation du Compte de gestion 2017
- 14- Approbation du Compte administratif 2017
- 15- Affectation du résultat 2017
- 16- Vote des taux communaux 2018
- 17- Budget primitif 2018
- 18- Questions diverses
 - Information sur l'étude de transport urbain

Mme GOGO fait remarquer que sans la présence des élus de l'opposition, le quorum ne serait pas atteint.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 29/01/2018.

Vote : Pour : 16

Mme DAMOIS Virginie est désignée secrétaire de séance.

1-Personnel : service de Police - délibération autorisant la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent à **temps complet** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- La création d'un emploi temporaire à temps complet (35h/35h) pour assurer les fonctions liées à un accroissement temporaire d'activité au sein du service police, pour la période du **04/06/2018 au 31/08/2018** pour renforcer le service durant la période estivale. L'agent recruté assurera la fonction d'ATPM (assistant temporaire de la police municipale)
La rémunération de l'agent sera déterminée par l'indice brut 347 (IM 325) du grade d'adjoint administratif territorial en vigueur.

Vote : Pour 16

2-Personnel : services techniques - délibération autorisant la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;
Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents à **temps complet** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- La création de deux emplois temporaires à temps complet (35h/35h) pour assurer les fonctions liées à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique, pour une période allant du **04/06/2018 au 29/06/2018**.
La rémunération de l'agent sera déterminée par l'indice brut 347, indice majoré 325 du grade d'adjoint technique territorial en vigueur.
- La création de trois emplois temporaires à temps complet (35h/35h) pour assurer les fonctions liées à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique, pour une période allant du **02/07/2018 au 31/07/2018**.
La rémunération de l'agent sera déterminée par l'indice brut 347, indice majoré 325 du grade d'adjoint technique territorial en vigueur.

- La création de trois emplois temporaires à temps complet (35h/35h) pour assurer les fonctions liées à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique, pour une période allant du **01/08/2018 au 31/08/2018**.

La rémunération de l'agent sera déterminée par l'indice brut 347, indice majoré 325 du grade d'adjoint technique territorial en vigueur.

Vote : Pour 16

3-Participation scolaire 2016-2017

Madame la 1^{ère} adjointe propose de fixer la contribution aux frais de fonctionnement des écoles communales élémentaire et maternelle pour l'année 2016-2017.

Le calcul, préconisé par le Ministère de l'Intérieur, prend en compte les recettes et les dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2015 dont le solde est divisé par le nombre d'élèves à la rentrée 2016.

Compte administratif 2015

Section de fonctionnement	Ecole Elémentaire	Ecole Maternelle	TOTAL
Dépenses (D)	74249.85€	113831.28€	188081.13€
Recettes (R)	233.76€	2663.36€	2897.12€
Total D - R	74 016.09€	111 167.92€	185 184.01€

Nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2016-2017

- Ecole élémentaire : 127 élèves
- Ecole maternelle : 76 élèves
- Total : 203 élèves

Coût moyen par élève

Coût de fonctionnement : $\frac{185\ 184.01\ €}{203} = 912.24€/par\ élève$

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer la participation moyenne à 912 € par élève pour l'année scolaire **2016-2017**, et autorise M. le Maire à percevoir celle-ci auprès des communes ayant des enfants scolarisés à Donville les Bains.

Vote : Pour 16

Pour mémoire la participation 2015/2016 était de 949 €

4-SDEM : effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue « Marcel Gayet »

Madame la 1^{ère} adjointe présente au conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « Rue Gayet ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 144 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de DONVILLE LES BAINS s'élève à environ 100 800 €.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « Rue Gayet »,
- Accepte une participation de la commune de 100 800 €,
- s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Vote : Pour 16

5-SDEM - Adhésion au groupement de commandes du Département de la Manche pour l'achat de gaz naturel

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Madame la 1^{ère} adjointe précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Madame la 1^{ère} adjointe informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) et le Département de la Manche (coordonnateur), ont décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Madame la 1^{ère} adjointe ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Madame la 1^{ère} adjointe précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2019 ;

Madame la 1^{ère} adjointe sollicite le conseil municipal sur ce dossier :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

A ce titre, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise l'adhésion de la commune de DONVILLE LES BAINS au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche, pour l'achat de gaz naturel;
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune de Donville les Bains, et ce , sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le Département de la Manche ;
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants.

Vote : Pour 16

6-Salle des Fêtes : demande de mise à disposition gracieuse par France 2

France 2 souhaite organiser le casting de son jeu « Tout le monde veut prendre sa place » le jeudi 19 avril sur le territoire de Donville les Bains et sollicite le prêt de la salle des fêtes.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de leur mettre à disposition la salle gratuitement.

Vote : Pour : 16

Mme DAVOURY arrive à 20h20.

7-Participation aux travaux réalisés dans le presbytère de St Nicolas à Granville

La commune de Donville les Bains ayant cédé son presbytère en 2016, avait prévu le relogement des prêtres qui y étaient installés, dans le presbytère de St Nicolas à Granville. Cependant, afin d'accueillir ces prêtres, des travaux étaient à réaliser (menuiseries, porte à reboucher, réalisation d'une salle de bain).

La réalisation de ces aménagements était prévue avec la participation de la Ville de Donville les Bains à hauteur de 50 % de leur coût.

Le montant des travaux réalisés ayant atteint à 10 746,68 €, la participation de la Ville de Donville s'élève à 5 373,34 €.

Cette participation prendra la forme d'une subvention d'investissement (nature comptable 2041412 pour Donville en dépense d'investissement et 13141 pour Granville en recette d'investissement).

Le Conseil municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-2 et L 2121-29

VU l'avis de la commission des finances en date du 27 février 2018 :

CONSIDÉRANT la nécessité de reloger les prêtres donvillais en raison de la vente du presbytère de la Ville de Donville les Bains

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux au sein du presbytère de Granville pour l'accueil de ces prêtres et l'accord de la Ville de Donville les Bains pour une participation à hauteur de 50 % du coût de ces travaux

CONSIDERANT la facture de travaux de 10 746,68 € payée par la Ville de Granville en date du 17 juin 2015

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

ARTICLE 1^{er}:

D'accepter la participation à hauteur de 50 % de la facture payée par la Ville de Granville pour la réalisation des travaux réalisés dans le presbytère de Granville en vue de l'accueil des prêtres donvillais, soit un montant de 5373,34€.

ARTICLE 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 17

8-CAF : renouvellement du contrat enfance jeunesse 2018

Pour rappel : le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la caisse d'allocations familiales (CAF) et les collectivités. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017 est arrivé à échéance le 31 décembre 2017 et il est proposé de signer un contrat de prolongation pour la période 2018-2020 selon les mêmes termes et modalités que celui pour 2014/2017.

Dans le cadre de son renouvellement, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.

Vote : Pour : 16 abstention : 1

9-Convention avec FLOREAL du GEANT de Donville les Bains

Cette convention a pour but d'autoriser les achats de carburant à la station SA FLOREAL du GEANT, Rue de la Gare à DONVILLE LES BAINS (50350), uniquement pour les véhicules de la collectivité de Donville les Bains.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SA FLOREAL du GEANT, Rue de la Gare à DONVILLE LES BAINS (50350).

P.J. : convention

Vote : Pour : 17

10- Nomination des voies de la ZAC de la Herberdière

Le comité de suivi de la ZAC de la Herberdière s'est réuni le 21 février dernier.

Le thème choisi étant « les peintres » les noms retenus par la commission sont :

- Monet
- Picasso
- Courbet
- Cézanne
- Van Gogh
- Degas
- Vélásquez
- Gauguin

Les noms sont répartis sur les 8 voies et ont été validés par la commission selon le plan joint. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination des voies sur le thème des peintres.

Vote : Pour 17

11-Associations : attribution des subventions 2018

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser au titre de l'année 2018, les subventions mentionnées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	VOTE
ADMINISTRATION GENERALE	
FNACA	150 €
Union Nationale des Anciens combattants	150 €
TOTAL	300 €

Vote : pour : 17

ASSOCIATIONS	VOTE
SOCIAL CARITATIF	
Secours populaire	500
Secours catholique	500
Croix Rouge	400
Donneurs de sang	150
Bibliothèque pour tous	130
APAEIA	150
AGAPEI	800
Université inter âge	90
L'espoir du Roc	200
TOTAL	2 920

Vote : pour : 17

ASSOCIATIONS	VOTE
ECOLEES	
Amicale des écoles publiques	1 900 €
TOTAL	1 900 €

Vote : pour : 17

ASSOCIATIONS	VOTE
SPORTS	
USMD tennis de table	1 000 €
USMD Pétanque	500 €
USMD TIR	1 000 €
LES Archers donvillais	1 500 €
Les Sternes	900 €
Manche oxygène	400 €
Association Vétérans Foot Donville Les Bains	150 €
Donville évacion plongée	800 €
Equilibre	400 €
Rando 5	150 €
RUGBY CLUB GRANVILLAIS	100 €
TOTAL	6 900 €

Vote : pour 17

ASSOCIATIONS	VOTE
SPORTS	
USMD section Football	10 000 €

Vote : pour 15 Abstentions :2

ASSOCIATION	VOTE
COMMUNICATION	
MATEOL	4 900 €
TOTAL	4 900 €

Vote : Pour : 13 Abstentions : 4

ASSOCIATIONS	VOTE
EVENEMENTIEL	
Orchestre du Cap Lihou	1 150 €
Les Palettes Donvillaises	270 €
COMITE D'organisation du carnaval	3 300 €
La Datcha	300 €
TOTAL	5 020 €

Vote : Pour : 17

Daniel GAUTIER, porteur d'une procuration, ne vote pas les subventions de l'association de jumelages et du comité des Fêtes :

ASSOCIATIONS	VOTE
EVENEMENTIEL	
Association de jumelages	2 000 €
Comité des Fêtes	51 000 €
TOTAL	53 000 €

Vote : Pour 15

Total général	84 940 €
----------------------	-----------------

12-Comité des Fêtes de Donville Les Bains : signature d'une convention relative au versement de la subvention

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention entre le Comité des Fêtes et la commune de DONVILLE LES BAINS au titre de l'année 2018, suite à l'attribution de la subvention de 51 000€.

P.J. : convention

Vote : Pour 17

13- Approbation du Compte de Gestion 2017 de la commune

Après avoir pris connaissance des résultats budgétaires, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 présenté par le receveur municipal :

Section de fonctionnement dépenses : 3 420 941.00 €

Section de fonctionnement recettes : 4 363 565.10 €

Section d'investissement dépenses : 2 472 939.75 €

Section d'investissement recettes : 2 746 602.28 €

Vote : Pour 13 abstentions : 4

14- Adoption du compte administratif 2017 de la commune

En l'absence de fait de Monsieur le Maire, Madame Debray, Maire adjointe, préside au vote de cette délibération. Après avoir communiqué les résultats des chapitres et opérations de recettes et de dépenses pour les deux sections, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 dont les chiffres sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal.

Section de fonctionnement dépenses : 3 420 941.00 €

Section de fonctionnement recettes : 4 363 565.10 €

Section d'investissement dépenses : 2 472 939.75 €

Section d'investissement recettes : 2 746 602.28 €

Vote : Pour 12 abstentions : 4

PJ : chapitres et programmes

15- Affectation du résultat 2017 de la commune

Une erreur de saisie d'un euro du report des résultats de l'exercice 2016 (R001) sur l'affectation des résultats du BP 2017 est corrigée dans les résultats d'affectation de l'exercice 2017, sur demande des services du Trésor Public.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2017, selon les chiffres ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice	193 352,17 €
Résultats antérieurs reportés	749 271,93 €
Résultat à affecter	942 624,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution cumulé d'investissement	273 662,53 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 198 168,15 €
Solde d'investissement	75 494.38 €

Report en fonctionnement art. R002 : 942 624,10 €

Report en investissement art. R001 : 75 494.38 €

Vote : Pour 13 abstentions : 4

16-Vote des Taux communaux 2018

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux restés inchangés depuis 2009, soit :

Taux 2018	
Taxe d'habitation	13.54%
Taxe foncière sur propriétés bâties	25.03%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	36.93%

Vote : Pour : 17

17-Budget primitif 2018

Après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, ainsi que les programmes d'investissements, Madame la 1^{ère} adjointe propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section fonctionnement, en dépenses et recettes : 4 212 079,00 €

Section investissement, en dépenses et recettes : 2 036 175,00 €

Vote : Pour 12 Contre : 4 abstention : 1

18-Questions diverses

- **Information sur l'étude du transport urbain**

La commission transports a décidé de relancer l'étude sur le transport en commun et un rendez-vous est prévu prochainement avec la mairie de Granville à ce sujet.

- **Proposition de délibération concernant la convention annuelle avec la société Fun Place**

Pour rappel, en date du 24 avril 2017, le conseil municipal a accepté l'installation de structures gonflables, du 1er juin au 30 septembre, soit 4 mois par an, à la place de l'ancien boulodrome, situé rue de la Plage. La société demande de pouvoir disposer de ce terrain pendant 6 mois à compter d'avril 2018 au lieu de 4 mois.

La convention modifiée permettra par ailleurs de rappeler à la société Fun Place l'obligation d'enlever les pneus pour rendre le site plus propre, pendant et à la fin de la saison.

Dans la mesure où tous élus acceptent de délibérer sur cette question diverse, il est donc proposé d'autoriser cette société à disposer pour ses activités du terrain situé rue de Plage sur une durée de 6 mois par an au lieu de 4 mois et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain jointe en annexe.

Vote : Pour 17

Lors des débats, Madame Fagnen a précisé qu'elle regrettait que le projet de bord de mer ne soit toujours pas traité, contrairement à ce que la majorité municipale avait promis dans son programme.

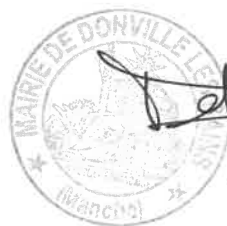
Elle estime que depuis dix ans rien n'est fait sur le bord de mer pour valoriser la digue.

La séance est levée à 21h25

Fait à DONVILLE LES BAINS, le 28 mars 2018

La secrétaire de séance,

Virginie DAMOIS



L'Adjoint au Maire,

Christine DEBRAY

